FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

2021
2022

DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure : .....
N° affiliation : .....
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) :

☐ Mme ☐ M. Nom

Nom de naissance Prénom

Né(e) le Nationalité Catégorie : ☐ -18 ans Né(e) après le 31/12/2003 ☐ +18 ans Né(e) avant le 01/01/2004

Pays de naissance Département de naissance Ville de naissance

Adresse

Code Postal Ville Pays

Courriel : .....@.....

RAPPEL **Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à l'application mobile MON CLUB Sports pour Tous & moi.**

Tél. 1 Tél. 2

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle : ☐

J'accepte que mes coordonnées soient cédées à des partenaires commerciaux : ☐

Activité(s) pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ☐ Arts Énergétiques ☐ Activités de Pleine Nature
☐ Jeux d'Opposition ☐ Jeux Sportifs ☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s) : .....

DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.

aiac COURTAGE

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2021/2022

(Résumé des contrats MMA n° 127.127.801 et MMA Assistance n° 100.436 – document non contractuel)

MMA ENTREPRISE

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :
1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 €	45 €
		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MMA ASSISTANCE	Rapatriement ou transport sanitaire - Frais médicaux à l'étranger : 30 000 €		

⚠ Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « *Nos services > Assurance* » et auprès de mon Club.

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « *Nos services > Assurance* » (paiement en ligne via CB).

☐ **J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon Club à l'aide du formulaire de refus d'assurance prévu à cet effet.**

Signature obligatoire du Président de l'Association ou du dirigeant de la Structure

Le soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Date et signature obligatoire du licencié
(ou de son tuteur légal pour les moins de 18 ans)

FORMULAIRE À COMPLÉTER PAR LE PRATIQUANT ET À TRANSMETTRE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DLP 21-22